FÉDÉRATION DE L'UPA
DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats non consolidés	6
Évolution de l'actif net non consolidé	7
Bilan non consolidé	8 - 9
Flux de trésorerie non consolidés	10
Notes complémentaires	11 - 22
Renseignements complémentaires non consolidés	23 - 24

COEFICIA
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD (la « Fédération »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 juillet 2022, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Fédération au 31 juillet 2022, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.[1]

Québec, le 8 novembre 2022

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A121857

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Services professionnels rendus (annexe A)	1 863 756 $	1 731 659 $
Services administratifs rendus (annexe B)	868 383	889 785
Revenus syndicaux (annexe C)	587 623	573 258
Subventions (annexe D)	260 324	380 464
	3 580 086	3 575 166
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	2 644 007	2 272 474
Sous-traitance	402 259	357 999
Loyer et location de salles	175 625	171 236
Honoraires professionnels	145 876	171 155
Per diem et autres avantages sociaux	71 929	63 962
Communication et promotion	60 427	31 233
Poste et messagerie	53 511	68 995
Logiciels, redevances et réseau	48 040	54 682
Frais de bureau	47 738	36 194
Redevances	26 827	28 204
Frais de déplacement des administrateurs	26 703	2 143
Aide et concertation régionale	23 540	23 180
Location d'équipement	20 746	22 303
Entretien et réparations	22 109	19 542
Frais de déplacement des employés	19 401	5 702
Télécommunications	14 946	18 728
Bourses	12 000	12 000
Assurances	7 959	6 874
Mauvaises créances	3 133	12 503
Abonnements et documentation	2 227	2 861
Intérêts et frais bancaires	13 298	22 504
Intérêts sur la dette à long terme	3 408	4 509
Amortissement des immobilisations corporelles	32 295	27 787
	3 878 004	3 436 770
RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION	(297 918)	138 396
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe E)	50 320	31 181
RÉSULTATS NETS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(247 598)	169 577
RÉSULTATS NETS DE L'INTÉRÊT DANS UN PARTENARIAT	34 975	41 792
RÉSULTATS NETS DE LA FILIALE	(236 781)	(159 779)
RÉSULTATS NETS	(449 404) $	51 590 $

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

	Fonds investi en immobilisations	Fonds d'administration	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	173 092 $	1 078 709 $	1 251 801 $	1 200 211 $
Résultats nets	(32 295)	(417 109)	(449 404)	51 590
Investissements nets en immobilisations	28 602	(28 602)	-	-
SOLDE À LA FIN	169 399 $	632 998 $	802 397 $	1 251 801 $

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2022

	2022	2021
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	75 586 $	171 403 $
Débiteurs (note 4)	613 135	490 178
Subventions à recevoir	52 339	200 198
Travaux en cours	343 271	353 683
Frais payés d'avance	67 452	40 509
	1 151 783	1 255 971
PARTICIPATION DANS UNE FILIALE (note 5)	573 149	349 092
PLACEMENT (note 6)	510	510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	169 399	173 092
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT (note 8)	602 501	596 796
	2 497 342 $	2 375 461 $

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2022

	2022	2021
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	296 836 $	- $
Emprunt bancaire (note 9)	-	38 462
Créditeurs (note 10)	867 636	705 082
Dû à Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	100 000	-
Subventions reportées	56 748	-
Revenus perçus d'avance	178 725	155 116
Dette remboursable sur demande (note 11)	195 000	225 000
	1 694 945	1 123 660
ACTIF NET		
FONDS INVESTI EN IMMOBILISATIONS	169 399	173 092
FONDS D'ADMINISTRATION	632 998	1 078 709
	802 397	1 251 801
	2 497 342 $	2 375 461 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats nets	(449 404) $	51 590 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 295	27 787
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	3 324
Résultats nets de la filiale	236 781	159 779
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en partenariat	17 682	16 548
	(162 646)	259 028
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	251 282	(139 529)
	88 636	119 499
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	(23 387)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 602)	(56 760)
Variation nette des avances à la filiale	(460 838)	57 875
	(512 827)	1 115
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	(30 000)
Variation nette du dû au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	100 000	-
	70 000	(30 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(354 191)	90 614
TRÉSORERIE AU DÉBUT	132 941	42 327
TRÉSORERIE À LA FIN	(221 250) $	132 941 $

La trésorerie est constituée de l'encaisse, du découvert bancaire et de l'emprunt bancaire.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération, constituée en vertu de la Loi des syndicats professionnels, poursuit sa mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et producteurs agricoles du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fédération dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des avances à la filiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus syndicaux sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la durée de la cotisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS D'HONORAIRES ET TRAVAUX EN COURS

Les produits tirés des services professionnels et services administratifs sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus d'honoraires incluant les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux. La Fédération utilise la méthode des efforts fournis selon laquelle le degré d'avancement est calculé en fonction des heures engagées à la date des états financiers par rapport au total estimatif des heures. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des heures travaillées à facturer et des débours effectués pour les clients. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

FILIALE

La Fédération a choisi de comptabiliser sa participation dans une filiale selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à la Fédération, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, la Fédération détermine s'il existe des indications possibles d'une dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

La Fédération participe au contrôle conjoint d'un terrain et d'un immeuble détenus en propriété indivise. La Fédération comptabilise dans son bilan sa part des éléments d'actifs sous contrôle conjoint ainsi que les éléments de passifs qu'elle a contracté conjointement avec l'autre investisseur relativement au partenariat, et dans son état des résultats sa part des produits et des charges découlant de la location de l'immeuble.

L'exercice de la Fédération ne coïncide pas avec l'exercice du Comité de l'immeuble, chargé de la tenue des livres de l'intérêt dans un partenariat, qui se termine le 31 décembre. Les événements et les opérations ayant eu lieu de janvier à juillet 2022 n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers de la Fédération.

Entre janvier et juillet 2022, la Fédération a emprunté 200 000 $ du compte conjoint, dont 100 000 $ est dû au partenaire, le Syndicat des Propriétaires forestiers de la région de Québec. Aucune autre opération importante n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier	20 ans
Équipement informatique	3 et 5 ans
Équipement téléphonique	10 ans
Équipement de bureau	7 ans
Système de numérisation	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

Les immobilisations corporelles détenues en partenariat sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Immeuble	Amortissement dégressif	2,5 %
Amélioration du terrain	Amortissement linéaire	20 ans
Équipement	Amortissement dégressif	10 %
Mobilier	Amortissement dégressif	5 %
Système de sécurité	Amortissement dégressif	10 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres, le degré d'avancement des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, les frais courus et provisions et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

INSTRUMENTS FINANCIERS - INSTRUMENTS FINANCIERS CRÉÉS OU ÉCHANGÉS DANS UNE OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

La société a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er août 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er août 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la société, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société.

4. DÉBITEURS

	2022	2021
Clients	461 411 $	368 078 $
Provision pour créances douteuses	(12 765)	(21 912)
	448 646	346 166
Cotisations et contributions des membres	134 901	124 664
Provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres	(7 848)	(9 329)
	127 053	115 335
Avances à la filiale (SCFA Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	19 770	9 811
Loyers à recevoir	12 725	13 470
Intérêts courus - filiale	2 081	3 374
Débiteurs autres	2 860	2 022
	37 436	28 677
	613 135 $	490 178 $

5. PARTICIPATION DANS UNE FILIALE

	2022	2021
SCFA Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.		
49 actions catégorie «A», représentant 100 % des actions participantes émises et 49 % des actions ayant droit de vote	(218 636) $	18 145 $
Avances, 1,62 %, sans mode d'encaissement défini	791 785	330 947
	573 149 $	349 092 $

La filiale exploite un cabinet de services comptables.

6. PLACEMENT

	2022	2021
Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF		
1 part sociale	10 $	10 $
500 parts privilégiées	500	500
	510 $	510 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier	206 232 $	139 313 $	66 919 $	75 617 $
Équipement informatique	334 235	277 964	56 271	48 525
Équipement téléphonique	50 575	6 247	44 328	48 519
Équipement de bureau	10 587	8 706	1 881	431
Système de numérisation	28 910	28 910	-	-
	630 539 $	461 140 $	169 399 $	173 092 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	44 166 $	- $	44 166 $	44 166 $
Immeuble	1 119 823	609 807	510 016	523 092
Amélioration du terrain	43 797	21 298	22 499	10 254
Équipement	16 981	5 181	11 800	4 160
Mobilier	14 764	7 008	7 756	8 164
Système de sécurité	18 776	12 512	6 264	6 960
	1 258 307 $	655 806 $	602 501 $	596 796 $

L'immeuble est utilisé à 50 % à titre de principal lieu d'affaires de la Fédération et à 50 % pour la location commerciale.

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 $, porte intérêts au taux préférentiel plus 0,5 % et est garantie par une hypothèque mobilière de 600 000 $ gravant l'universalité des créances d'une valeur nette comptable de 639 062 $. L'emprunt est renouvelable en janvier 2023.

10. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	279 055 $	173 265 $
Sommes à remettre à l'État	182 992	165 428
Intérêts courus	1 056	1 312
Salaires et vacances à payer	344 283	305 007
Avantages sociaux à payer	1 850	1 670
Dépôts relatifs au service de la paie	58 400	58 400
	867 636 $	705 082 $

11. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Prêt à demande du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 1,62 %, taux fixé annuellement, garanti par une hypothèque immobilière de 450 000 $ sur un immeuble détenu en partenariat dont la valeur nette comptable est de 1 153 362 $, remboursable par des versements semestriels en avril et en octobre de 15 000 $ en capital, calculés sur une période d'amortissement de 30 versements, échéant en octobre 2028	195 000 $	225 000 $
Dette remboursable sur demande	195 000	225 000
	- $	- $

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sera exigé, les versements en capital exigibles au cours du prochain exercice seront de 195 000 $.

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sur demande ne sera pas exigé, les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	30 000 $
2024	30 000
2025	30 000
2026	30 000
2027	30 000
	150 000 $

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Débiteurs	(122 957) $	43 931 $
Travaux en cours	10 412	(52 587)
Subventions à recevoir	147 859	(166 505)
Frais payés d'avance	(26 943)	6 120
Créditeurs	162 554	25 902
Subventions reportées	56 748	(1 202)
Revenus perçus d'avance	23 609	4 812
	251 282 $	(139 529) $

13. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de contrats de services échéant de décembre 2022 à décembre 2024 totalisent 99 609 $ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	65 456 $
2024	24 528
2025	9 625
	99 609 $

13. ENGAGEMENTS (suite)

Redevances :

Le 1er août 2013, la Fédération a conclu une convention d'achat d'actifs avec les fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic. Cette convention prévoit que la Fédération acquiert leurs quotes-parts de l'ensemble des actifs qu'elles détiennent dans l'association dissoute, ainsi que leurs participations dans les services de comptabilité et de fiscalité.

Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'est engagée à verser aux fédérations de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec, après la dissolution des fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, une redevance annuelle de 2 % calculée sur les revenus encaissés de clients du service de comptabilité et de fiscalité domiciliés sur les territoires de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec. Cet engagement est d'une durée de 20 ans, échéant en juin 2033.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la fédération avec une filiale (SCFA Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.) au cours de l'exercice :

	2022	2021
Produits		
Autres services	513 601 $	423 806 $
Frais de gestion	80 587 $	107 140 $
Autres produits		
Produits d'intérêts	9 144 $	7 591 $
Charges		
Sous-traitance	183 243 $	261 470 $

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fédération est exposée au 31 juillet 2022 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fédération est exposée à ce risque principalement à l'égard de son découvert bancaire, de ses fournisseurs, de son dû au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et de la dette remboursable sur demande. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamments des comptes fournisseurs et du dû au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs, aux subventions à recevoir et aux avances à la filiale. Au 31 juillet 2022, un compte client représente 24 % du total des comptes clients (un compte client représentait 25 % en 2021).

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Fédération à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

	2022	2021
ANNEXE A - SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS		
Services de comptabilité et de fiscalité	1 209 257 $	1 162 578 $
Autres services	586 327	485 093
Tarification du centre d'emploi agricole	68 172	82 869
Évaluation de fermes	-	1 119
	1 863 756 $	1 731 659 $
ANNEXE B - SERVICES ADMINISTRATIFS RENDUS		
Honoraires	583 855 $	565 967 $
Frais de gestion	131 007	158 159
Poste	42 445	55 884
Télécommunications	35 108	35 409
Informatique et internet	33 821	33 821
Photocopie, papeterie et fournitures	32 702	32 866
Frais de déplacement	5 261	3 499
Imprimerie	2 530	2 526
Ameublement et location d'équipements	1 654	1 654
	868 383 $	889 785 $
ANNEXE C - REVENUS SYNDICAUX		
Cotisations et contributions	557 778 $	543 506 $
Projet de vie syndicale	29 845	29 752
	587 623 $	573 258 $

	2022	2021
ANNEXE D - SUBVENTIONS		
PROJETS ET AUTRES SUBVENTIONS		
Projet terre en friche	60 150 $	- $
Subvention salariale d'urgence du Canada	37 292	99 907
Plan de soutien en formation agricole	34 200	34 200
Soutien à la gestion des R.H.	5 174	3 150
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	4 147	7 086
Entente sectorielle en agriculture	7 259	60 000
Programme d'Actions Concertées pour le Maintien en Emploi (PACME)	-	59 850
Projet formation en ligne	-	4 410
	148 222	268 603
EMPLOI QUÉBEC		
Centre d'emploi agricole	76 724	76 051
Formation ressources humaines	35 378	35 810
	112 102	111 861
	260 324 $	380 464 $

ANNEXE E - AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Intérêts	22 286 $	17 806 $
Autres	25 991	9 699
Commandites	2 000	7 000
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	43	(3 324)
	50 320 $	31 181 $